



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

**PREFECTURE**

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques  
Bureau des Procédures Environnementales

**ARRETE n° DRLP-BPE-17-07/09**  
**PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ DU 24 JUIN 1985**  
**DÉCLARANT D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**LA CRÉATION DES PERIMETRES DE PROTECTION DU FORAGE « LE MÉSANGEON »**

**Commune : Beauvilliers**

**LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR,**  
**Officier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1985 portant déclaration d'utilité publique la création des périmètres de protection du forage « Le Mésangeon » ;

Vu la délibération de la commune de Beauvilliers en date du 22 septembre 2016 sollicitant l'abrogation de la déclaration d'utilité publique rattachée à ce captage ;

Considérant que suite au raccordement de la commune de Beauvilliers au réseau d'interconnexion d'eau potable de la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, ce forage d'alimentation en eau potable n'est plus utilisé ;

Considérant de ce fait qu'il n'y a plus lieu de maintenir la déclaration d'utilité publique ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

**ARRETE**

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral du 24 juin 1985 portant déclaration d'utilité publique la création des périmètres de protection du forage « Le Mésangeon » est abrogé.

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité administrative signataire ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut être introduit auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans le même délai.

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Maire de Beauvilliers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir et fera l'objet d'une publicité collective par voie d'affichage.

Fait à CHARTRES, le 24 JUIL. 2017

**La Préfète,  
Pour la Préfète,  
La Secrétaire Générale**

**Carole PUIG-CHEVRIER**